



Réunion du conseil d'administration
Procès verbal
9 décembre 2014 à 18 : 00
Réunion Web

Participants	Titre	Présence (P) ou absence (A)
Yvon Blais	Administrateur	P
Caroline Pouliot	Administratrice	P
Line Laviolette	Administratrice	P
Sophie Bastien	Administratrice	P
Maryse Le Meur	Administratrice	A
Pierre-Alain Creac'hcadec	Administrateur	P
Annie Royer	Administratrice	P
Vanessa Hawes	Administratrice	P

Ordre du jour Sujet	Procès-verbal Discussion-Conclusion	Tâches-Actions /personnes
1. Ouverture de la réunion, mot de bienvenue... 18 :00 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Yvon souhaite la bienvenue	
2. Présentation du sujet de la réunion 18 :02 2 minutes	<ul style="list-style-type: none">• Yvon présente le sujet de la rencontre d'aujourd'hui, soit les finances de l'association	



<p>3. Présentation des commentaires des formateurs 18 : 04 10 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Yvon partage le courriel initial de Line qui fait état des finances de l'association et partage les commentaires des formateurs.	<p>Le courriel de Line soulève qu'en tant que directrice, elle va demander au CA de prendre des mesures pour couper des dépenses, notamment une baisse de salaire des formateurs.</p> <p>Yvon partage les commentaires des formateurs à ce sujet qui avaient été envoyés aux membres du CA, notamment de faire des collectes de fonds, de faire des demandes de subvention, de faire la promotion de l'association ou même de ne pas donner d'ateliers pour quelque temps.</p>
<p>5. Discussion 18 : 14 50 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Yvon ouvre la discussion.	<p>Yvon souligne que l'association n'accumule pas de déficits par rapport aux ateliers donnés, mais que nous n'avons pas non plus de marche de manœuvre pour payer les dépenses régulières, dont le salaire de la directrice.</p> <p>Line souligne qu'elle s'assure que tout balance lorsqu'un atelier est donné, pour ne pas accumuler de déficit. Par contre, il y a peu d'argent pour veiller à payer les comptes réguliers. Elle soulève que tous les sites de formation ont des bacs d'animation prêts, en plus des cahiers d'animation pour guider les formateurs. Ainsi, il y a moins de préparatifs à faire qu'avant. Certains formateurs ont recommandé de chercher des subventions, mais selon l'expérience de Line, les subventions sont attribuées pour des projets spécifiques, pas pour le roulement quotidien d'une association. Il faudrait donc se tourner vers du bénévolat pour essayer de promouvoir la visibilité de l'association. Elle explique aussi que le salaire est « clair » puisque toutes les autres dépenses associées sont payées : logement, déplacement,</p>



		<p>nourriture, si nécessaire. C'est pourquoi elle suggère une baisse de salaire pour le moment, quitte à le remettre comme avant plus tard. Line soulève aussi qu'avec la nouvelle loi de courriels, il faut faire très attention aux courriels de masse qu'on envoie, car on ne peut pas se permettre de payer une amende, si on se fait prendre. Elle soulève aussi que certains formateurs ont déjà accepté volontairement des baisses de salaires. Vanessa soulève qu'il faut continuer à donner des formations et que le salaire mérité est similaire à celui de la Belgique.</p> <p>Caroline soulève que selon elle, donner un atelier seul demeure très exigeant, même plus que lorsqu'il y a deux formateurs, mais il faut qu'il y ait des règles claires et que tous les formateurs soient payés pareils.</p> <p>Annie se questionne sur comment faire davantage de publicité pour faire monter les inscriptions.</p> <p>Yvon souligne que la situation est similaire en France, c'est-à-dire qu'ils vivent aussi une baisse au niveau des inscriptions.</p> <p>Pierre-Alain souligne que les problèmes financiers sont pareils avec leur association et il faudrait possiblement revoir la structure de l'association, du CA, peut-être avoir des sous-comités parmi le CA? À long terme il croit qu'il faut mieux cibler la clientèle cible qui veut se former et aller les chercher par plus de marketing.</p> <p>Yvon soulève que les demandes de la directrice sont d'avoir des actions concrètes pour maintenant, pour faire continuer l'association. Il</p>
--	--	---



		<p>parle aussi d'un voyage qu'il a fait en France pour approfondir la DNP et restructurer la formation, mais avec le manque de données probantes et de preuves que c'est un obstacle important à propager la DNP. Il se questionne ainsi à voir comment compiler des données probantes pour aider la « crédibilité » de la DNP puisque généralement il y a une double réaction : « génial, j'essaie l'approche » vs « je ne touche pas à ça, ce n'est pas approuvé ». Il soulève aussi que la DNP a une réputation de « phonologie » et peu de gens savent que la formation va beaucoup plus loin. Il y a un problème à court terme, soit les problèmes financiers immédiats, incluant les honoraires des formateurs et de mettre au clair des politiques et procédures quant à ce que les formateurs peuvent se faire rembourser. À long terme, il faut trouver quoi faire pour promouvoir la formation et surtout, qui va s'occuper de ce volet.</p> <p>Sophie souligne qu'à court terme, en plus de baisser le salaire on pourrait aussi baisser le tarif de déplacement.</p> <p>Pierre-Alain souligne que lorsque des frais de déplacement sont payés il faudrait encourager la location de voiture, car c'est moins cher que le kilométrage.</p>
6. Proposition 19 : 04 10 minutes	<ul style="list-style-type: none">Proposition : baisser formateurs à 75\$ par heure au lieu de 90\$ et de baisser le salaire de déplacement à 30\$ par heure au lieu de 40\$, avec un maximum de 7 heures de déplacement.	<p>Proposé par Line, secondé par Caroline. Yvon demande aux membres de discuter de la proposition faite. Annie trouve qu'avec ce nouveau tarif, il y a trop peu de différence entre le tarif formateur et aide-formateur.</p>



		<p>Pierre-Alain est d'accord avec Annie. Annie et Carolie proposent de diminuer aussi le salaire d'aide-formateur. Vanessa n'est pas d'accord à baisser les honoraires des formateurs et aide-formateurs, mais elle est d'accord à diminuer les frais de déplacement. Sophie est d'accord aussi à faire baisser seulement le tarif de formateurs, car il y a peu d'aides-formateurs parmi les employés. Annie et Pierre-Alain recommandent de baisser largement les frais de déplacement.</p>
<p>7. Amendement 19 : 14 2 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none">Amendement à la proposition : le salaire d'aide-formateurs à 60\$ par heure, le salaire des formateurs à 75\$ par heure et le tarif de déplacement à 20\$ par heure jusqu'à un maximum de 5 heures et seulement dans le cas où le formateur doit dormir à l'extérieur.	<p>Sophie propose l'amendement, Pierre-Alain seconde.</p>
<p>8. Vote sur la proposition telle qu'amendée 19 : 16 1 minute</p>	<ul style="list-style-type: none">Vote du C.A. sur la proposition telle qu'amendée	<p>Le C.A. vote en majorité pour accepter la proposition telle qu'amendée.</p>
<p>10. Clôture de l'assemblée 19 : 17</p>	<ul style="list-style-type: none">Fin de la réunion	<p>Yvon informera les formateurs de la décision du CA. Yvon propose la levée de l'assemblée, Sophie seconde.</p>